



M. Camille Leblanc, avocat de l'ex président Jean Bertrand Aristide, a entrepris jeudi des démarches afin d'obtenir une copie de la plainte déposée par des anciens bénéficiaires de « La Fanmi Se lavi », a appris Haïti Press Network.

L'avocat a voulu prendre connaissance du document afin de voir s'il y a un aspect pénale dans la plainte.

La plainte pour exploitation économique et violence a été reçue par le commissaire du gouvernement Lucmane Dellile le mercredi 5 décembre 2012.

« Selon la législation, le commissaire du gouvernement ne peut donner suite à la plainte si elle ne comporte pas un volet pénal », a avancé maître Leblanc interrogé par Radio Métropole.

Il soutient également que les accusateurs doivent verser des documents pour prouver la véracité des accusations. Des certificats médicaux doivent être soumis afin d'attester que les plaignants avaient été victimes de sévices ajoute.

L'avocat de M. Aristide reconnaît toutefois que le commissaire du gouvernement peut convoquer l'ex président s'il veut obtenir des informations supplémentaires dans le dossier.